

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15264**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Responsable d'un centre de profit tourisme / hôtellerie / restauration

Nouvel intitulé : Responsable d'un centre de profit tourisme / hôtellerie / restauration

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) - Réseau Negoventis Modalités d'élaboration de références : .	Président de l'ACFCI

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

334p Gestion touristique et hôtelière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le responsable d'un centre de profit tourisme, hôtellerie, restauration a pour mission de gérer et d'administrer l'établissement dont il a la charge. Dans un objectif de rentabilité et dans le respect de la charte qualité de l'établissement et les normes d'hygiène et de sécurité, il assure la commercialisation de son offre de services, le management du personnel et la gestion de son établissement. Il a la responsabilité de l'atteinte des objectifs et des résultats financiers.

Dans ce cadre ses principales activités sont les suivantes :

Assurer le management des équipes d'hébergement, de restauration, et d'animation permanentes et saisonnières

Concevoir et développer la commercialisation de l'établissement THR et de son offre produits / services

Assurer la gestion financière et la rentabilité du centre de profit

Piloter la gestion combinée de la production et des différents services aux clients.

Les capacités attestées :

Dans le cadre d'un établissement THR :

Définition d'une organisation opérationnelle

Recrutement des hommes et des équipes, animation et suivi

Gestion des ressources humaines et relations sociales dans le respect du droit du travail et de la convention collective

Définition et développement d'une stratégie et d'un plan d'action commerciale, en lien avec la classification des établissements THR en vigueur

Commercialisation de l'offre (produits / services) au plan local, national et international, en utilisant les circuits multicanaux d'information et de communication

Promotion et représentation de l'établissement, au plan local, national ou international

Définition, chiffrage et anticipation de la stratégie financière

Garantie de la rentabilité financière

Analyse des résultats financiers et commerciaux et mise en place de mesures correctives

Pilotage et coordination, au quotidien, de l'activité combinée des différentes équipes

Respect et application des normes Hygiène / Qualité / Sécurité / Environnement liées à chaque type d'activité

Gestion de la relation client

Maintien et optimisation de la qualité de service.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Hôtellerie traditionnelle, de loisirs ou d'affaires; Hôtellerie / Restauration; Restauration; Hébergement touristique; Hôtellerie de plein air; Club et village de vacances

Assistant à la direction en hôtellerie-restauration; Responsable de restauration; Directeur d'hôtellerie de plein air; Directeur de résidence de tourisme; Exploitant de camping; Exploitant de chambres d'hôtes; Exploitant de gîte rural; Exploitant de structure d'hébergement touristique; Gérant de camping; Gérant de restaurant et/ou d'hôtel...

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1401 : Assistance de direction d'hôtel-restaurant

G1403 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

G1402 : Management d'hôtel-restaurant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Conditions d'obtention de la certification :

Pour obtenir la totalité du titre de Responsable d'un centre de profit THR, le candidat doit se voir valider par le jury de certification qui est souverain, l'ensemble des composantes de la certification :

§ Bloc A : Assurer le management des équipes d'hébergement, de restauration, et d'animation permanentes et saisonnières

§ Bloc B : Concevoir et développer la commercialisation de l'établissement THR et de son offre produits / services

§ Bloc C : Assurer la gestion financière et la rentabilité du centre de profit THR

§ Bloc D : Piloter la gestion combinée de la production et des différents services aux clients

Le dispositif de Certification repose sur un ensemble d'épreuves et de situations professionnelles, évaluées par des intervenants / professionnels en activité et par un jury de personnalités qualifiées du monde économique (Jury de professionnels).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury qui compte un minimum de 4 personnes qualifiées, est habilité à statuer de façon souveraine : - Le président du jury - Un représentant des salariés - Un représentant des employeurs - Un représentant de l'organisme de formation
En contrat d'apprentissage	X		Idem
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable d'un centre de profit tourisme / hôtellerie / restauration" avec effet au 02 janvier 2009 jusqu'au 22 août 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Près de 90% des certifiés sont en CDI.

Près de 90% % exercent une activité professionnelle dans les métiers ciblés par la certification.

Autres sources d'information :

www.negoventis.cci.fr

[Site du réseau Negoventis](#)

Lieu(x) de certification :

Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) - Réseau Negoventis : Île-de-France - Paris (75) []

Assemblée des Chambres de Commerce et d'Industrie

46, avenue de la Grande Armée

CS 50071

78858 Paris Cedex 17

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CCI de Carcassonne - Limoux - Castelnaudary

CCI de Corrèze

CCI de La Réunion

CCI de la Vendée

CCI de l'Essonne

CCI de l'Oise
CCI de Maine et Loire
CCI de Meurthe-et-Moselle
CCI de Rennes
CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin
CCI de Tarbes et des Hautes-Pyrénées
CCI du Jura
CCI du Morbihan
CCI du Puy-de-Dôme
CCI du Var
Groupe FIM (CCI Centre et Sud Manche)

Historique de la certification :

Certification suivante : Responsable d'un centre de profit tourisme / hôtellerie / restauration